

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 MAI 2016

Etaient présents : Mme Joëlle LEVAVASSEUR, Mr Michel HOUSSIN, Mr Jean-Pierre DELAUNEY, Mme Sandrine LECLÈRE, Francis LEVAVASSEUR, Mr Christian VILDEY, Mr Bertrand SAUVAGE, Mr Joël BEUVE, Mme Catherine HAMEL, Mr Jérôme LENOËL, Mme Roselyne CHAMPVALONT, Mme Clémence VAUBERT, Mme Sylvie LEMOIGNE, Mr Rémy VILDEY.

Absente excusée : Mme Martine BERTAUX.

Avec l'accord du Conseil Municipal, à l'unanimité, il a été ajouté à l'ordre du jour deux points supplémentaires concernant la convention création haie bocagère et la vente de l'enrouleur de la station d'assainissement.

Del n° 1 – 17/05/2016 – PLATEAU SPORTIF - AUTORISATION SIGNATURE DEVIS

Vu la consultation des entreprises pour l'implantation d'un plateau sportif,
Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du montant des devis comme suit :

Entreprise	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Cabinet d'étude Fondouest	2 581,00 €	516,20 €	3 097,20 €
SARL LAISNEY TP	28 099,90 €	5 619,98 €	33 719,88 €
AGORESPACE SAS	53 000,00 €	10 600,00 €	63 600,00 €
TOTAL	83 680,90 €	16 736,18 €	100 417,08 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE ces devis,

AUTORISE Mme le Maire à signer ces devis et tout avenant.

Del n° 2 – 17/05/2016 – TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA SECURITE AU CARREFOUR DU VIEUX BOURG - Devis complémentaire

Vu la délibération n°01 du conseil municipal du 26/01/2015 adoptant l'opération amélioration de la sécurité des piétons au carrefour du Vieux Bourg,

Vu la consultation d'entreprises,

Vu la délibération de conseil municipal du 05/05/2015 autorisant Mme le Maire à signer le devis de la SARL LAISNEY TP, sise à St Sébastien de Raids, pour un montant de 12 925,00 € HT soit 15 510,00 € TTC,

Vu la délibération du conseil municipal du 16/09/2015 autorisant Mme le Maire à signer un devis complémentaire de la SARL LAISNEY pour un montant de 3 379,00 € HT soit 4 054,80 € TTC,

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux complémentaires doivent être effectués par la SARL LAISNEY TP pour un montant de 3 877,20 € HT soit 4 652,64 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis complémentaire de la SARL LAISNEY pour un montant de 3 877,20 € HT soit 4 652,64 € TTC,

AUTORISE Mme le Maire à signer ce devis.

Del n° 3 – 17/05/2016 – AUTORISATION DE SIGNATURE ACTE D'ACHAT – Biens Consorts LESAULNIER

Vu la délibération n°3 du conseil municipal du 19/04/2016 autorisant Mme le Maire à signer le compromis d'achat avec Mme Lydia LESAULNIER, héritière de Mr Marcel LESAULNIER de la maison et bâtiments cadastrés AI 193, 194, 195 et 196 pour un montant de 66 000 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'achat des immeubles cadastrés AI 193, 194, 195 et 196 au prix de 66 000 €,

AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte d'achat et tout document s'y rapportant.

Del n° 4 – 17/05/2016 – AUTORISATION DE SIGNATURE ACTE D’ACHAT – Biens Consorts LESAULNIER

Vu la délibération n°4 du conseil municipal du 19/04/2016 autorisant Mme le Maire à signer le compromis d’achat avec Mr Freddy BOSSARD, héritier de Mr Marcel LESAULNIER de la parcelle cadastrée AI 290 pour un montant de 23 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

AUTORISE l’achat de la parcelle cadastrée AI 290 pour un montant de 23 000 €,

AUTORISE Mme le Maire à signer l’acte d’achat et tout document s’y rapportant.

Del n° 5 – 17/05/2016 – EMPRUNT ACHAT BIENS CONSORTS LESAULNIER

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu’il y a lieu d’effectuer un emprunt pour le financement de l’acquisition des immeubles aux consorts LESAULNIER.

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d’Epargne de Normandie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

Article 1 :

Pour financer le projet cité ci-dessus, la commune de St Martin d’Aubigny décide de contracter auprès de la Caisse d’Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

Un prêt de la somme de 96 000 €

- ◆ Durée : 15 ans
- ◆ Taux fixe : 1,50 %
- ◆ Périodicité : trimestrielle
- ◆ Commission d’engagement : 150 €

Article 2

Mme le Maire, Joëlle LEVAVASSEUR, est autorisée à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Article 3

La commune de St Martin d’Aubigny décide que le remboursement du présent emprunt s’effectuera dans le cadre de la procédure de débit d’office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Del n° 6 – 17/05/2016 – OUVERTURE ET VIREMENT DE CREDITS

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d’une ouverture de crédit pour le financement de l’acquisition des immeubles aux consorts LESAULNIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE l’ouverture de crédit suivante :

Budget communal – Investissement

Recettes 1641 – Emprunts	+ 96 000 €
Dépenses 2111 – Terrains nus	+ 24 600 €
Dépenses 2115 – Terrains bâtis	+ 71 400 €

DECIDE le virement de crédit suivant :

Budget communal – Investissement

Dépenses 020 – Dépenses imprévues	- 300 €
Dépenses 2111 – Terrains nus	+ 300 €

Del n° 7 – 17/05/2016 – CREATION D’UN EMPLOI PERMANENT – Cantine scolaire

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal :

Conformément à l’article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l’organe délibérant de la collectivité ou de l’établissement.

Il appartient donc à l’organe délibérant de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, en raison de la mise en place de deux services à la cantine scolaire,

Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal,

La création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 4h34 / semaine, pour les besoins de la cantine scolaire, à compter du 01/09/2016.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3, 1°, 2°, 3°, 4°, 5°.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, échelon 1, soit à ce jour indice brut 340, indice majoré 321.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet, soit 4h34 / semaine, pour les besoins de la cantine scolaire, à compter du 01/09/2016. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Del n° 8 – 17/05/2016 – BAIL D'HABITATION - LOGEMENT COMMUNAL DE LA BRIQUETERIE – Avenant n°1

Vu le bail en date du 25/7/2014 entre la commune – bailleur – et de Mesdames HEBERT Ella et BOUMA Andréa – locataires – portant sur le logement sis 1 La Briqueterie,

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Mme Andréa BOUMA demande son retrait au 31/03/2016 puisqu'elle quitte ce logement. Il est donc nécessaire d'établir un avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de louer le logement cité ci-dessus à Mme Ella HEBERT à compter du 01/04/2016,

AUTORISE Mme le Maire à modifier par avenant le contrat de bail signé le 25/7/2014.

Del n° 9 – 17/05/2016 – CREATION HAIE BOCAGERE – Parcelles ZC 33

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal de l'étude effectuée par l'Association Syndicale Libre (ASL) de Reboisement et d'Aménagement Paysager de Coutances mandatée par la Chambre d'Agriculture de la Manche pour la réalisation d'une nouvelle portion de haie bocagère sur la parcelle ZC 33.

Une convention doit être signée entre les parties pour la réalisation de cette nouvelle haie et la commune doit renouveler son adhésion à l'ASL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le projet d'implantation d'une nouvelle portion de haie bocagère,

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec l'ASL et la Chambre d'Agriculture

ACCEPTE de renouveler son adhésion à l'ASL

Del n° 10 – 17/05/2016 – VENTE ENROULEUR STATION ASSAINISSEMENT

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'enrouleur de la station d'assainissement collectif du bourg ne sert plus depuis le changement de système d'assainissement et que ce matériel pourrait être vendu d'occasion. Elle propose de mettre en vente ce matériel sur le site Le Bon Coin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à mettre en vente l'enrouleur de la station assainissement,

DECIDE que ce matériel sera attribué au plus offrant.

Del n° 11 – 17/05/2016 – FRAIS D'INSCRIPTION AU CONGRES DES MAIRES

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Salon des Maires aura lieu à Paris du 31 mai au 2 juin et qu'elle s'y rendra en présence de deux des adjoints. Les frais d'inscription s'élèvent à 90 € par personne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la prise en charge des frais d'inscription au Salon des Maires pour le maire et ses deux adjoints.